



Le 5 février 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition qui a été déposée le 7 décembre 2018 par le député des Îles-de-la-Madeleine, monsieur Joël Arseneau, dans laquelle sont demandées diverses mesures qui visent à augmenter l'offre de places en services de garde dans le territoire.

Permettez-moi tout d'abord de vous rassurer quant à l'ouverture du ministère de la Famille (Ministère) à soutenir les Madelinots dans leur recherche de solution en matière d'accès à des places en services de garde éducatifs et à tenir compte de leurs particularités insulaires.

À cet effet, plusieurs mesures ont déjà été mises en place par le Ministère afin d'augmenter et de consolider l'offre de services de garde aux Îles-de-la-Madeleine.

Tout d'abord, lors de l'appel de projets 2013, le CPE La Ramée s'est vu octroyer 36 nouvelles places, dont dix places poupons. Le 18 juin 2018, le Ministère a annoncé qu'il acceptait la demande du CPE de réviser à la hausse la proportion de places poupons du projet. Par ailleurs, le Ministère a accepté le devancement de l'échéancier du projet et l'assouplissement des conditions de financement pour la mise en place de la nouvelle installation.

... 2

De plus, en attendant la construction de cette nouvelle installation, le CPE La Ramée a obtenu l'autorisation du Ministère de mettre en place un milieu de garde temporaire avec une partie des nouvelles places octroyées. Le nombre de places de l'installation temporaire a été fixé par le CPE lui-même.

Il est important de rappeler qu'il est possible à tout moment, pour quiconque intéressé, de déposer une demande de permis de garderie non subventionnée. Conformément à la Loi, les projets reçus seront soumis au Comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance qui devra apprécier la qualité, la faisabilité et la pertinence du projet, et considérer notamment les perspectives en termes d'offre et de demande pour le territoire.

Le Comité consultatif est consulté régulièrement sur son appréciation des besoins de garde des territoires. Le processus de recherche d'équilibre entre la demande de place et l'offre disponible est ainsi un processus dynamique puisque cet équilibre évolue dans le temps.

Je vous rappelle en dernier lieu que le Ministère est proactif dans le dossier du développement de la main-d'œuvre en services de garde. À cet effet, une collecte de données est en cours afin de déterminer s'il y a un déséquilibre entre l'offre et la demande de personnel de garde qualifié pour la province et pour chacune des régions administratives du Québec. Un plan d'action sera déployé cette année afin de répondre à cette préoccupation.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Famille,



Mathieu Lacombe